

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 01-2020

Objet : Election du vice-président du CCAS

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, dans son article L.123-6, prévoit que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire », président de droit de cet organe délibérant.

Il convient donc, pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de procéder à l'élection d'un vice-président.

D'une part, le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 juillet 2020, a procédé à l'élection de huit de ses représentants au sein du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit de :

- Monsieur Antoine HOAREAU
- Madame Françoise TENENBAUM
- Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
- Monsieur Christophe BERTHIER
- Madame Marie-Odile CHOLLET
- Monsieur Georges MEZUI
- Madame Catherine HERVIEU
- Madame Caroline JACQUEMARD

D'autre part, le Maire, par arrêté du 21 juillet 2020, a désigné huit membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Monsieur Emmanuel JASPART
- Madame Anne VIAN
- Madame Christiane GINDRE
- Monsieur Jean-Luc FOUILLOT
- Mme Florence LECOMTE
- Monsieur Thierry FOUSSET
- Monsieur Charles AVENA
- Madame Marie VINDY

Monsieur Antoine HOAREAU est élu vice-président du CCAS.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,

Antoine HOAREAU

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**
Déposé le :

24 JUIL. 2020

